

RÉSOLUTION

N° 182

adoptée

le 29 juin 1977

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

RÉSOLUTION

ADOPTÉE PAR LE SÉNAT

*tendant à requérir la suspension de poursuites engagées
contre M. Georges DARDEL, sénateur des Hauts-de-
Seine.*

Le Sénat a adopté la résolution dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 252 et 373 (1976-1977).

Le Sénat,

Vu l'article 26, quatrième alinéa, de la Constitution ;

Vu la proposition de résolution annexée au procès-verbal de la séance du 19 avril 1977, présentée par M. Georges Dardel, sénateur des Hauts-de-Seine,

Requiert la suspension, jusqu'à la fin de son mandat, des poursuites engagées contre M. Georges Dardel du chef de délit d'ingérence, sur plainte de la Ville de Puteaux, et du chef de tentative d'escroquerie à assurances, sur plainte de la société « La Prévoyance ».

Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 juin 1977.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.